



CHEF DE LA SECTION « SECTEUR PUBLIC LOCAL » A L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Affectation :	Agence française anticorruption (AFA)
Catégorie :	A+
Corps :	magistrat des chambres régionales des comptes, administrateur territorial, administrateur civil, sous-préfet.
Emploi :	Chef de la section «secteur public local»
RIFSEEP :	Groupe 2
Localisation :	23, avenue d'Italie 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la Justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère de l'action et des comptes publics. Elle est dotée d'un effectif de 60 agents.

L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du programme anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ ainsi que des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité publique au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Selon la catégorie de l'entité contrôlée, différentes suites peuvent être données aux manquements révélés à l'occasion des contrôles.

L'Agence comprend une sous-direction du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales et une sous-direction du contrôle.



La sous-direction du contrôle, dotée d'une quarantaine d'agents, est composée de deux départements : le département du contrôle des acteurs économiques et le département du contrôle des acteurs publics.

Le département du contrôle des acteurs publics, qui compte une douzaine d'agents majoritairement de catégorie A+ ou A, contrôle, sur pièces et sur place, la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre dans les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et les associations et fondations reconnues d'utilité publique en vue de prévenir et de détecter les faits de corruption.

Ce département est scindé en deux sections : la première chargée du contrôle des entités du secteur public local (collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte), la seconde chargée du contrôle des administrations de l'Etat, des établissements publics nationaux, des établissements publics de santé et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Le titulaire du poste dirigera une équipe de contrôle de la section « *secteur public local* », composée de 1 A+ et 4 A.

Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} août 2020.

2 – DESCRIPTION DU POSTE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES

Le titulaire du poste dirige la section « secteur public local ». Ponctuellement, en tant que de besoin, il peut en outre être membre d'une équipe de contrôle.

Ses principales fonctions sont:

- de manager une équipe de contrôle composée de 5 agents ;
- de contribuer à la création et à l'amélioration des méthodes et outils de contrôle ;
- de contribuer à la programmation annuelle des contrôles ;
- d'assurer le pilotage des contrôles dans les délais impartis ;
- d'assurer le contrôle qualité des procédures suivies et des rapports de contrôle ;
- de préparer les signalements judiciaires avec l'équipe de contrôle ;
- de contribuer à des chantiers transversaux à l'AFA : mise à jour des recommandations et élaboration des guides sectoriels, rédaction du rapport annuel de l'AFA, etc.



3 – DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

<i>SAVOIRS :</i>	<i>SAVOIR-FAIRE</i>	<i>SAVOIR-ETRE</i>
- Contrôle, audit, évaluation - Commande publique ; - Outils informatiques et bureautiques	- <i>Manager une équipe</i> - Contrôler - Capacité d'organisation et d'anticipation - Aptitude à l'analyse, à la synthèse et à la rédaction - Travailler en équipe - Maîtriser les délais	- Esprit d'équipe - Sens des relations humaines - Force de travail et engagement personnel - Rigueur - Discrétion

4- COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Ce poste conviendrait à un cadre supérieur de la fonction publique souhaitant réaliser une mobilité interministérielle et disposant :

- d'une solide expérience du fonctionnement des collectivités locales acquise au sein d'une ou plusieurs collectivités territoriales ou de fonctions de contrôle de celles-ci ;
- d'une connaissance éprouvée des relations avec les collectivités territoriales et les élus;
- d'un intérêt marqué pour la lutte contre les atteintes à la probité publique ;
- de solides connaissances juridiques, financières et comptables ainsi que d'excellentes capacités rédactionnelles ;
- d'une réelle aptitude à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et d'un sens avéré de la pédagogie.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste, merci de bien vouloir prendre l'attache de
M. Salvator ERBA, Inspecteur de l'Administration, Sous-directeur du contrôle
Tel : 01 44 87 23 01

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes-rendus d'entretien professionnel sont à transmettre sous forme électronique, de préférence via l'application « Passerelles » ou « PEP » à M. Laurent BARNAUD, Secrétaire Général de l'Agence 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr